

Concours MakeHeatSimple

Définissez avec nous vos besoins pour le chauffage de votre résidence secondaire et gagnez **1500 francs** sur l'installation d'une commande de chauffage à distance pour votre résidence secondaire.

Voici les conditions de participation :

- Tous les propriétaires de résidences secondaires en Suisse sont autorisés à participer, à l'exception des collaborateurs de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).
- Pour participer au concours, définissez vos besoins pour le chauffage de votre résidence secondaire à l'aide du Chatbot dans le menu « Premiers pas » et envoyez-nous le PDF généré directement depuis la page <https://makeheatsimple.ch/fr/formulaire/>.
- Une seule participation au concours est possible par résidence secondaire.
- Toutes les personnes qui nous ont envoyé le PDF d'ici le **31 mars 2022** participent au tirage au sort de 20 bons d'une valeur de 1500 francs maximum chacun. Les gagnants seront informés par e-mail.
- Les gagnants devront ensuite confirmer dans un délai de deux semaines leur intérêt pour une installation, sans quoi le prix sera octroyé à un autre participant.
- Le montant du gain ne vous est versé que si le système de commande à distance est installé dans votre résidence secondaire d'ici le **31 octobre 2022**. Comme justificatif, envoyez-nous une copie de la facture ainsi qu'une photo de votre installation à info@makeheatsimple.ch.
- Les systèmes listés dans le fichier PDF sont des propositions. Les gagnants sont libres d'installer la télécommande de leur choix, même si elle ne fait pas partie de cette liste.
- Le montant du gain vous est seulement versé à hauteur des coûts du système de commande à distance installé, jusqu'à 1500 francs maximum.
- Le montant du gain ne vous est pas versé si le système de commande à distance pour le chauffage de votre résidence secondaire était déjà installé avant le début du concours.
- En participant au concours, vous acceptez, en cas de gain, de vous rendre disponible pour les éventuelles actions de communication de SuisseEnergie dans le cadre de la campagne MakeHeatSimple.
- Aucune correspondance n'est échangée sur le concours. La voie juridique est exclue.